



Le 18 avril 2014

COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2014 – 20 HEURES**

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Adjoint, Chantal BAERT, Rufin COCHETEUX, Alain DECHAUME, Patrick LESAGE, Christophe VANHALST, Gaëlle VITTRANT, Marie-Pierre CLAISSE, Martial CARIDROIT et Christophe THIEBAUT, Conseillers municipaux.

Absente : Pauline LAHOUSSE qui mandate Gaëlle VITTRANT.

Ordre du jour:

1 – Désignation des représentants de la commune auprès de différents organismes :

SIVOM :

Gérard NOCK explique les compétences de ce syndicat qui regroupe 33 communes. Siège : Mairie de SECLIN. Objectif : préserver le cadre de vie des habitants des communes impactées par l'aéroport de LESQUIN et le projet de contournement sud-est de LILLE.

Rythme des réunions : 1/trimestre.

Le conseil municipal doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui ne participeront aux délibérations qu'en l'absence des titulaires.

Candidats au poste de titulaire : Gérard NOCK et Patrick LEMAIRE

Candidats au poste de suppléant : Chantal BAERT et Rufin COCHETEUX.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ces candidatures.

SIDEN-SIAN :

Objectif : le Conseil Municipal est invité à désigner 1 "grand électeur" qui fera partie du collège de l'arrondissement de LILLE qui aura pour objet d'élire ses délégués au comité du SIDEN-SIAN :

- pour la compétence "production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine"
- pour la compétence "distribution d'eau destinée à la consommation humaine"
- pour la compétence "défense extérieure contre l'incendie".

Martial CARIDROIT porte candidature qui est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

SERMEP :

Chaque élu a reçu une note de présentation du SERMEP. COBRIEUX adhère pour la compétence transport d'électricité (étude – gestion des appels d'offres – suivi des travaux).

Le Conseil Municipal est appelé à désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la commune.

Sont candidats aux postes de titulaires : Gérard NOCK et Patrick LEMAIRE,

aux postes de suppléants : Alain DECHAUME et Patrick LESAGE.

A l'unanimité les élus approuvent.

2 – Délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal au Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2122-22 qu'un certain nombre de compétences du conseil municipal peuvent être déléguées au Maire. Cet article est explicité dans la note de synthèse jointe à la convocation à la séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui accorder les délégations suivantes, alinéas : 4 – 6 – 8 – 9 – 11 – 14 – 17.

A l'unanimité les Elus approuvent.

3 – Décision Budgétaire Modificative

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2014, voté le 27 février dernier. Il présente également le Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion du Trésorier.

Suite à cette présentation, il explique l'objet de la DBM : l'excédent de clôture de la section d'investissement a été reporté au BP diminué des restes à réaliser*. Or les restes à réaliser sont repris séparément. Il y a donc lieu de modifier le budget comme suit :

- article 001 recettes : 61 394,73 €
- article 2188 dépenses : 61 394,73 €.

A l'unanimité les Elus approuvent.

* restes à réaliser : les dépenses et recettes de l'exercice N-1 sont inscrites budgétairement sur le budget impacté et présentent sur le budget en cours une écriture comptable.

4 – Entretien des espaces verts :

Monsieur le Maire expose : l'entretien du terrain de sports est sous traité à une société d'espaces verts installée sur BOURGHELLES. Celle-ci se chargeait des tontes salle communale avant les travaux de construction. A compter de 2014 la tonte est de nouveau sous traitée pour des raisons purement techniques : la commune ne dispose pas du matériel nécessaire et après réalisation d'un bilan financier (achat entretien et stockage du matériel) il s'avère plus judicieux de sous-traiter.

Reste l'entretien des espaces verts et les tontes en voirie et à l'école, réalisés par l'agent communal assisté par un agent recruté en contrat aidé (contrat de 20 h/semaine dont une partie du salaire est pris en charge d'une partie par l'Etat). Un recrutement est en cours.

5 – Présentation du schéma des commissions :

Monsieur le Maire a transmis à chacun les commissions qu'il souhaite mettre en place et invite les Conseillers Municipaux à se positionner. Gérard NOCK se charge de constituer les commissions en fonction des souhaits de chacun. Monsieur le Maire demande un retour rapide pour présentation et mise en place lors de la prochaine séance du Conseil.

Monsieur le Maire appelle l'attention de chacun sur la nature des commissions qui, pour certaines, demandent une disponibilité en journée (ex. projet réfection de voirie, les réunions de chantier se feront en journée). L'engagement pris de participer à une commission l'est pour la durée du mandat, sauf raison particulière. Un élu peut participer, ponctuellement, à une commission dont il n'est pas membre.

Gaëlle VITTRANT et Pauline LAHOUSSE proposent de travailler sur le projet "Conseil Municipal des Jeunes" et de faire une proposition à l'ensemble du Conseil Municipal avant de constituer une commission qui se chargera d'encadrer le conseil des jeunes.

6 – Droit de préemption 6 Petite Rue :

L'immeuble situé 6 Petite Rue est en vente. Le Notaire chargé de la transaction a transmis une Déclaration d'Intention d'Aliéner – DIA. Le Conseil Municipal est, en cas de vente en zone U, appelé à se positionner sur une préemption éventuelle. En effet, explique Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a un droit de préemption ce qui veut dire qu'il est prioritaire sur chaque vente. Pour autant il ne peut décider de préempter qu'en mettant en avant un projet et que ce projet soit réalisé dans les deux ans suivant la déclaration de préemption.

Monsieur le Maire explique aux Elus que dans le cas de la vente de l'immeuble situé 6 Petite Rue, la commune n'a pas d'intérêt à faire valoir ce droit.

Vote : Monsieur le Maire demande aux Elus s'ils souhaitent que la commune acquière l'immeuble 6 Petite Rue : à l'unanimité les élus rejettent la préemption.

7 – Composition d'une commission spécifique zone 1AU :

Monsieur le Maire a expliqué les grandes lignes de ce dossier. Au début de sa prise de fonction en début d'année 2014, il a pris en charge ce dossier jusqu'au montage du dossier de modification du PLU. Or la période pré-électorale étant en cours, l'Agence Départementale Technique (équipes de juristes à disposition des communes) a fortement déconseillé le lancement d'une procédure de modification du PLU car source de recours contentieux.

Monsieur le Maire souhaite conclure rapidement ce dossier et propose de constituer une commission avec mission unique de mener à terme la modification du PLU pour retirer l'emplacement réservé et reclasser la zone partie en zone U et partie en zone A.

La commission sera composée de : Gérard NOCK, Rita TRINEZ et Pauline LAHOUSSE sous la présidence de Monsieur le Maire.

8 – Questions diverses :

Questionnaire à l'attention des retraités ou pré-retraités :

Un questionnaire a été élaboré par l'équipe municipale précédente en partenariat avec le centre de formation de l'Institut de Genech. Un groupe de 6 étudiants en binôme avec des Elus interrogeront les Coberlois et Coberloises concernés pour recenser leurs attentes et à terme proposer des actions dans des domaines divers : culture, animation, randonnée, jeux...

Nuisances sonores :

Dans le dernier "cobinfo", il a été demandé de respecter le droit au calme de chacun en évitant de tondre le dimanche après-midi. Monsieur le Maire a reçu une personne qui s'étonnait de cette écriture car il est alors sous entendu qu'une tonte le dimanche matin soit autorisée. Monsieur le Maire explique qu'il peut, par arrêté municipal, être plus restrictif que l'arrêté préfectoral qui effectivement autorise la tonte le dimanche matin. Mais, sans police municipale, il sera difficile de faire respecter un tel arrêté.

Plusieurs idées pour réduire les nuisances sonores :

- d'élaborer une "charte de bon voisinage"
- faire des appels réguliers dans le cobinfo...

Jardin partagé :

Le projet, mené par un Coberlois, a séduit déjà 10 bénévoles. Idée : cultiver ensemble et partager les récoltes avec chacun. Monsieur le Maire a proposé une "soirée soupe" pour le village.

Christophe VANHALST demande si une convention d'utilisation est signée. A ce jour, non, lui répond Monsieur le Maire. Mais effectivement une convention sera mise en place prochainement.

Poteau cassé :

Une borne anti-stationnement est cassée à l'entrée route de Cysoing. Celle-ci sera remplacée dans les prochains jours.

Conseil Communautaire :

Monsieur le Maire a participé au premier conseil communautaire. Des commissions sont en cours, Il est titulaire de la commission d'appel d'offres et transfert de charges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion : jeudi 22 mai à 20 h 15.

Vu le Maire,
Jean DELATTRE